

Je vous invite à vous faire rendre compte de l'état des choses, quant aux portions des corps de troupe composant la garnison de ; et à prescrire les dispositions qu'il comportera, pour le présent comme pour l'avenir.

De pareilles infractions à la règle, qui se reproduisent trop souvent et qui compromettent les résultats de la centralisation du service des troupes en France, accusent à la fois les chefs des corps et les officiers du commissariat chargés de leur surveillance administrative. De son côté, l'autorité supérieure ne doit pas perdre de vue les fréquentes recommandations faites à ce sujet, et, le cas échéant, elle ne doit pas hésiter à faire des exemples plus ou moins sévères, suivant qu'il y a négligence ou mauvais vouloir.

Vous devez, en même temps, me rendre compte des actes de cette nature, que vous aurez à réprimer et à me faire connaître ceux qui s'en seront rendus coupables.

Salut et fraternité.

Signé : V. TRACY.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire archiviste des Établissements,

A. DE ST-AUBIN.

N° 78. — Le Ministre de la Marine et des Colonies

AUX PRÉFETS MARITIMES; GOUVERNEURS DES COLONIES; CAPITAINES DES BÂTIMENTS
ARMÉS.

(Direction des travaux : bureau de l'artillerie.)

Recommandations au sujet des soins à prendre des armes appartenant aux détachements de troupes passagères à bord des bâtiments de guerre.

Paris, le 22 mars 1849.

MESSIEURS, j'ai eu l'occasion de constater que les armes appartenant aux détachements de troupes envoyés aux colonies ou effectuant leur retour en France ne sont pas toujours placées à bord d'une manière convenable pour leur conservation, et ce défaut d'attention de la part des capitaines a pour conséquence de faire supporter par l'État des frais de réparation considérables.

Je crois donc devoir recommander expressément aux capitaines des bâtiments de placer dans un lieu aussi sec que possible, les armes qui leur sont confiées, et d'en prendre tout le soin désirable. Si dans les circonstances de force majeure, ces armes se trouvaient exposées à être